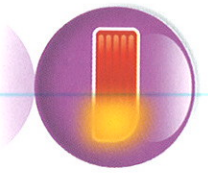


# Kit de conduite 0€\*



**Utiliser le clignotant**

**Mettre son clignotant est obligatoire pour :**

- quitter sa place de stationnement
- signaler sa volonté de se garer
- signaler que l'on va tourner (à droite ou à gauche)
- signaler que l'on double un vélo, un deux roues
- signaler que l'on évite un obstacle.



www.abaca-studio.com

**Le stationnement doit toujours se faire sur les emplacements prévus à cet effet.**

• Les enfants doivent descendre côté trottoir ou accotement.

**Traversées des piétons**

**Céder le passage aux piétons est obligatoire ...**



dès lors que ceux-ci sont engagés « régulièrement sur la chaussée », c'est-à-dire sur un passage pour piétons. Le non respect de cette obligation est sanctionné d'une amende de 135 € et du retrait de 4 points sur le permis de conduire.

**Cas classique :** le premier véhicule s'arrête, le piéton traverse, il est percuté par le second véhicule.



**44% des usagers de la route dépassent de plus de 20km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers.**

Derrière chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter les règles, c'est respecter sa vie.

**Chiffres repères Haute-Savoie**

- > En 2008 : 582 accidents, 54 tués et 822 blessés.
- > En 2009 : 543 accidents, 66 tués et 702 blessés.
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2010 : 172 accidents (contre 199 à la même époque en 2009), 14 tués (contre 31) et 241 blessés (contre 261).
- Si le nombre d'accidents baisse sur les routes de Haute-Savoie, leur gravité reste importante.



Je ne consomme pas d'alcool ni de stupéfiants

J'attache ma ceinture à l'avant et à l'arrière

Je n'utilise pas mon téléphone portable

Je signale correctement mes changements de direction

Je m'arrête au feu orange sauf en cas de danger

Je suis vigilant aux abords des passages piétons

Je réduis ma vitesse aux abords de travaux signalés

inclus dans ce kit "La courtoisie au volant"

\* Disponible chez tous les conducteurs responsables





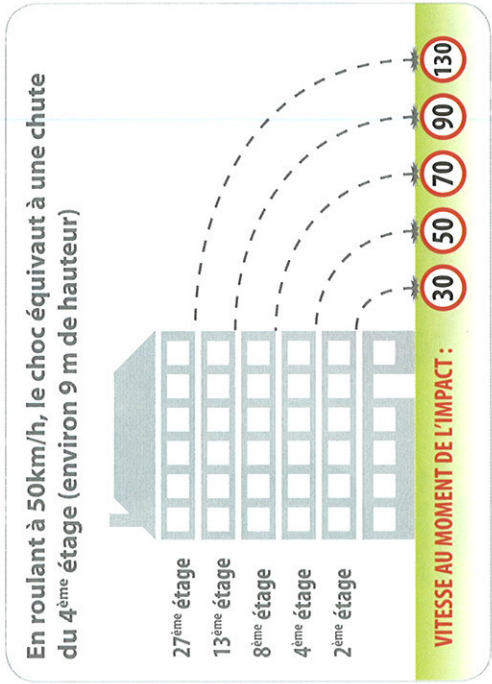
Petits excès de vitesse, défaut de ceinture de sécurité, enfants non attachés, téléphone au volant, stationnement gênant, non respect des passages piétons, oubli de clignotant, petits excès de vitesse... Des infractions souvent insignifiantes aux yeux de la plupart des automobilistes mais qui pourtant peuvent se révéler très dangereuses.



**En voiture, tous attachés !**

**Le non port de la ceinture de sécurité est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité sur les routes.**

- Dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel. Les principaux risques : être projeté avec force à l'intérieur de l'habitacle ou être éjecté du véhicule.



**S'attacher à l'avant comme à l'arrière c'est :**

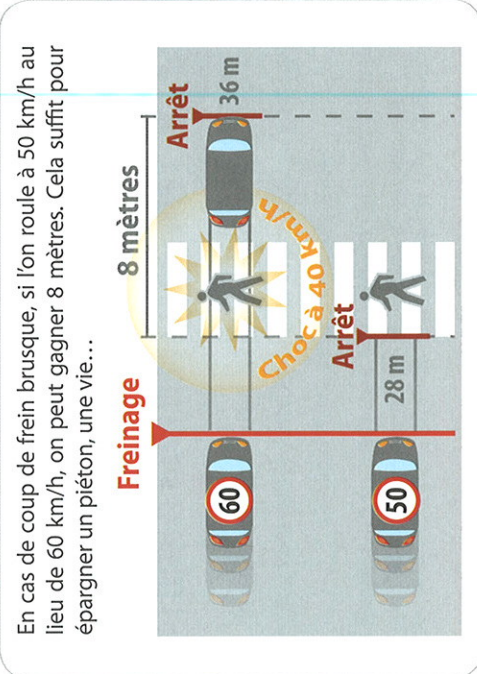
- **montrer l'exemple** à ses enfants qui, dès le plus jeune âge, doivent obligatoirement être attachés et transportés au moyen de dispositifs adaptés et homologués ;
- **faire preuve de civisme** : les accidents de la route coûtent cher à la collectivité (secours, hospitalisation, rééducation).



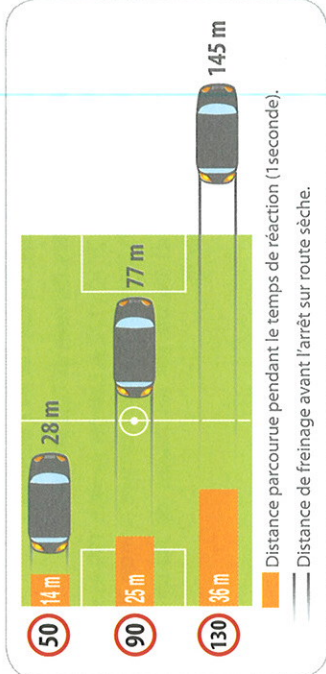
**La vitesse est la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité sur les routes. Elle intervient dans 4,5 % des accidents mortels.**

**On ne gagne pas de temps sur la route**

Pour un parcours de 50 km sur autoroute (Annecy - Cluses), on gagnerait moins de 3 minutes en roulant à 150 km/h au lieu de 130 km/h...



En cas de coup de frein brusque, si l'on roule à 50 km/h au lieu de 60 km/h, on peut gagner 8 mètres. Cela suffit pour épargner un piéton, une vie...



**L'alcool est la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité sur les routes.**

**0,5g d'alcool = 2 verres de vin**

- 0,5 gramme d'alcool par litre de sang correspondent à environ 2 verres de vin. En une heure, on élimine 0,10 à 0,15 g/l.

**> Équivalence des verres d'alcool**

- 10 cl de vin à 12,5%
- 25 cl de bière à 5%
- 3 cl de whisky à 40%
- 8 cl d'apéritif à 16%
- 10g d'alcool par litre dans chaque verre

**Stupéfiants = risque multiplié**

- Un conducteur qui a simultanément fumé du cannabis et consommé de l'alcool multiplie par 15 le risque d'avoir un accident.
- Les stupéfiants peuvent modifier l'état de conscience, la vigilance, la perception.
- Conduire sous l'influence des stupéfiants est un délit.

**Attention aux médicaments**

- Les médicaments peuvent avoir des effets sur la vigilance. Toujours se reporter aux indications figurant sur les notices.

**Soyez prudent,** ne pas conduire sans avoir lu la notice

**Soyez très prudent,** ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé

**Attention, danger :** ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin